

Dispositif ARGENT

Récupère
ton dossier d'inscription
à la Mairie,
au Ti Bara
ou sur le site
saint-gerand-croixanvec.bzh

Tu as
+ de 15 ans et
- de 18 ans?

Tu habites
Saint-Gérard-Croixanvec?

DE POCHES

Viens réaliser
des petits
travaux pour
ta commune!

Nouveauté :

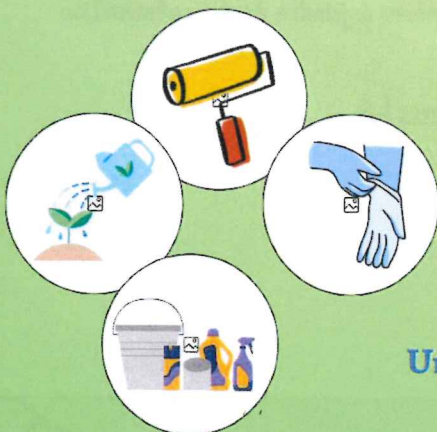
Choisi l'activité sur laquelle tu veux
travailler!

(en fonction des disponibilités)

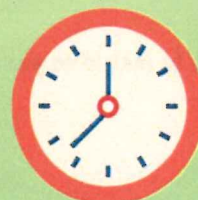


Du 6 au 16 Juillet 2026

**Inscris-toi avant le
26 Juin 2026**



WORK in
PROGRESS



3H / jour



15€ / jour

Un travail en collaboration avec les services communaux de la mairie

Informations et inscription en mairie ou par mail : mairie@saint-gerand-croixanvec.bzh

Dispositif ARGENT DE POCHE



La municipalité a mis sur pied un dispositif « Argent de poche »

Comment ça marche, à qui ça s'adresse? Voici le mode d'emploi!

C'est quoi ce dispositif "Argent de Poche"?

Cela permet aux jeunes d'accéder à des petits « boulots » ponctuels et de proximité comme l'entretien des locaux sportifs, du restaurant scolaire ; le nettoyage ; l'arrosage, le ponçage et la peinture ; le désherbage... Les jeunes sont encadrés par des agents de la commune pour effectuer des travaux simples et sans danger.

Qui peut y participer?

Le dispositif « Argent de Poche » est proposé aux jeunes de SAINT-GÉRARD-CROIXANVEC qui ont plus de 15 ans mais qui n'ont pas encore 18 ans au moment des chantiers.

C'est quand et pour combien de temps?

Cette nouvelle opération se déroulera durant les vacances scolaires. Selon le nombre de candidatures et afin de satisfaire le maximum de jeunes, le nombre de chantier pourra être limité.

La durée du travail sera de trois heures avec une pause de 10 minutes au bout de 1h30 de travail.

Combien c'est payé?

Le jeune sera rémunéré 15 € par demi-journée. Une charte d'engagement relatant les différentes tâches à respecter sera signée par le jeune et la municipalité.

Comment faire pour s'inscrire?

Vous pouvez télécharger le contrat et le dossier d'inscription sur le site internet de la commune ou passer le prendre en mairie ou au Ti Bara.

Le contrat à compléter ainsi que le dossier d'inscription sont à déposer, avec les pièces à joindre dont l'autorisation parentale signée,

à la mairie ou par mail : mairie@saint-gerand-croixanvec.bzh



Pour tous renseignements contacter la mairie
Par téléphone au: 02 97 51 40 09
Par mail : mairie@saint-gerand-croixanvec.bzh



Dispositif ARGENT DE POCHE



DOSSIER D'INSCRIPTION VACANCES D'ÉTÉ 2026

Commune de SAINT-GÉRARD-CROIXANVEC

Tél : 02 97 51 40 09

Mail : mairie@saint-gerand-croixanvec.bzh

Informations personnelles

NOM :
PRÉNOM :
SEXE : M F
DATE DE NAISSANCE : / /
ADRESSE :
ADRESSE MAIL : e
TEL PORTABLE : / / / /

Représentant Légal

NOM :
PRÉNOM :
TEL FIXE : / / / /
TEL PORTABLE : / / / /
ADRESSE MAIL : e

Disponibilités et Activités choisies

VACANCES D'ÉTÉ 2026 DE 9H À 12H

LUNDI
6/07

NETTOYAGE DU
CIMETIÈRE DE
SAINT-GÉRARD

MARDI
7/07

NETTOYAGE DU
CIMETIÈRE DE
CROIXANVEC

JEUDI
9/07

NETTOYAGE DES
TABLES DE LA
SALLE
POLYVALENTE

MERCREDI
15/07

VIDANGE DU
LAVOIR
(PRÉVOIR DES
BOTTES)

JEUDI
16/07

NETTOYAGE
DES ÉGLISES

Pièces à joindre obligatoirement

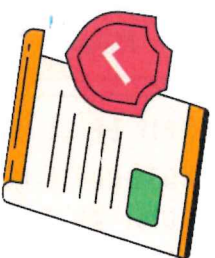
- COPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ
- PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION D'ASSURÉ SOCIAL OU CARTE VITALE
- ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE
- AUTORISATION PARENTALE COMPLÉTÉE

LES INSCRIPTIONS SE FONT DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES ET PAR ORDRE D'ARRIVÉE.
VOTRE TENUE ET VOS CHAUSSURES DOIVENT ÊTRE ADAPTÉES À L'ACTIVITÉ CHOISIE.

Signature du candidat

DOSSIER COMPLET À RETOURNER EN MAIRIE AVANT LE 26 JUIN 2026

TOURNER LA PAGE



CONTRAT DE PARTICIPATION

AUTORISATION PARENTALE

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tel : _____ / _____ / _____ Mail : _____ @ _____

Ce contrat est un engagement de votre part.

Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la périodicité de l'activité

- L'activité « Argent de Poche » se déroule pendant les vacances scolaires de 9h00 à 12h00.
- La durée du chantier est de 3h00 dont 10 min de pause.

Concernant la ponctualité

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous.
- Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y prendre part.

Concernant la réalisation des chantiers

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être saisisants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des tâches qui peuvent m'être confiées (peinture, désherbage...)
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'heure prévu, y compris pendant le temps de pause.
- Eant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pourvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers (travaux + pause). En conséquence, les téléphones portables devront être placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant le chantier

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants au chantier.
- Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquels j'interviens.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier. Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

Indemnisation du chantier

- Toute réalisation satisfaisant d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par chantier d'une durée 3 heures.
- L'indemnité sera versée tous les vendredis à 12 h00 à la Mairie.
- J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

Fait à _____ Le _____

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »

En cas d'absence lors d'un chantier, merci de prévenir le plus rapidement possible

Madame, Monsieur, _____

agissant en qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants :

- La commune de SAINT-GÉRARD-CROIXANVEC ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche » et la somme versée pour la participation ne pourra être considérée comme un salaire.

- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation demandant la preuve de la présente couverture sociale est demandée lors de l'inscription du jeune. Si le jeune est amené à se blesser, au cours de l'activité ou au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en charge par son propre régime de couverture sociale.

- La commune de SAINT-GÉRARD-CROIXANVEC a souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

Nom : _____

Prénom : _____

Domicile : _____

à participer au dispositif « Argent de Poche »

Dans le cadre des missions « Argent de Poche » des reportages photos, vidéos peuvent être réalisés avec vos enfants ; ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les différents chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

Autorise les prises de vue de mon enfant

Refuse les prises de vue de mon enfant

Fait à _____ Le _____

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »

Pour tout renseignement
Contacter la mairie : 02 97 51 40 09